



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Le service cantonal de la cohésion multiculturelle ouvre une permanence au Val-de-Travers

Depuis aujourd'hui, l'Hôtel de ville de Fleurier compte un occupant de plus avec l'installation en ses murs d'une permanence décentralisée du service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM). Cette ouverture s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État de faciliter l'accès sur l'ensemble du territoire cantonal aux prestations de ce service qui est compétent dans les domaines de l'intégration, de la cohésion multiculturelle et de la prévention des discriminations et du racisme.

Pour mémoire, l'objectif de la politique d'intégration interculturelle du canton de Neuchâtel est de « favoriser la cohésion sociale, l'égalité de dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le canton de Neuchâtel ».

L'ouverture de cette nouvelle permanence en collaboration avec notre commune permet donc un accès de proximité aux prestations du COSM, qui sont destinées à l'ensemble de la population, suisse et étrangère, aux associations et institutions, ainsi qu'aux professionnels du Val-de-Travers.

Les prestations de conseil et d'information du COSM sont proposées gratuitement et ceci à toute personne, indépendamment de son statut. Celles et ceux qui ne parlent pas suffisamment le français peuvent demander

une consultation dans une autre langue. Les autres prestations proposées par le COSM telles que le soutien aux associations actives dans les domaines de l'intégration, de la cohésion multiculturelle et de la prévention des discriminations, le coaching aux projets associatifs, la médiation, etc. peuvent également être mises en place à Fleurier sur demande.

Cette permanence de consultations et d'informations sociales se tiendra tous les jeudis après-midi, de 13 h 30 à 17 h, dans les locaux de l'administration communale, rue du Temple 8, à Fleurier. Les personnes intéressées pourront s'adresser à la réception du Contrôle des habitants qui les orientera vers le bureau du COSM.

Pour faire plus ample connaissance avec le COSM et ses collaborateurs, une verrée aura lieu le 19 septembre prochain dès 17 h dans les locaux de l'Hôtel de ville de Fleurier.

La commune de Val-de-Travers salue l'arrivée de ce prestataire de services dans notre région et remercie le Conseil d'État pour son engagement en faveur de la cohésion multiculturelle et sociale.

Plus d'informations sur : www.ne.ch/cosm et www.val-de-travers.ch/page/contrôle-des-habitants



L'histoire de votre musée – Vernissage de la nouvelle exposition permanente en novembre 2016 (17/24)

© MRVT



Echo des autorités

Journée de ramassage des déchets avec les écoliers

Dans le cadre d'une journée « bonne action » effectuée lors de la dernière semaine scolaire 2018-2019, 70 élèves de 9^e année de l'École Jean-Jacques Rousseau, accompagnés de six enseignants, se sont munis de gants, de pinces à déchets et de sacs-poubelle afin de ramasser les débris déposés dans la nature.

Cette opération s'est effectuée sur plusieurs sites, soit le sentier de la Caroline, le chemin des

Creuses à Fleurier ainsi que le chemin de la Chaîne et la route de la Lignière à St-Sulpice.

Durant cette journée, les écoliers ont recueilli 73 kg de déchets, principalement de la ferraille, des bouteilles en verre et en PET, ainsi que de l'aluminium. Le butin a été transporté à divers points de collecte, où un employé de la voirie se chargeait de regrouper les différents débris et de les ache-

miner à la déchetterie de St-Sulpice.

Afin de remercier tous les participants pour les efforts fournis durant cette « bonne action », une collation leur a été offerte par le dicastère des infrastructures.

Nous profitons de cette action pour rappeler à la population que le dépôt d'ordures et de déchets en dehors des lieux de collecte est interdit et passible d'amende.

ANNONCES

Lanternes de Noël

En décembre 2018, ce sont plus de 100 commerçants qui ont reçu gratuitement une lanterne en bois en guise de soutien de la Commune pour décorer leur devanture durant les fêtes de fin d'année. N'ayant pas pu satisfaire l'ensemble des commerçants, nous relançons l'opération en décembre 2019.

Chaque commerçant ou restaurateur n'ayant pas encore reçu de lanterne peut en faire la demande auprès du dicastère de l'économie d'ici au 27 septembre 2019 dernier délai. Contact : 032 886 43 60 ou FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

Avis de restriction de circulation

Des mesures de restrictions provisoires de circulation seront prises en raison de :

- La Foire de Travers, le vendredi 27 septembre
- La Foire ô Mômes, à Couvet, le samedi 14 septembre

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces restrictions sur notre site www.val-de-travers.ch/page/arretes-et-avis-de-circulation, sur notre page Facebook ainsi que sur l'application NEMO News.

Arrêté de circulation routière

Travers, Place de l'Ours

L'arrêté est disponible sur www.val-de-travers.ch/page/arretes-et-avis-de-circulation.

Vente publique d'un immeuble

La commune de Val-de-Travers met en vente publique l'immeuble appelé LA LESSIVERIE, immeuble sis rue de la Source à Noiraigue, bien-fonds No 339 du cadastre de Noiraigue.

Surface vendue : 64 m² dont 48 m² surface bâtiment et 16 m² dépendances.

La sélection du dossier tiendra compte du projet de la nouvelle affectation, exposé dans l'offre écrite.

Cette vente est conditionnée par une obligation de droit de préemption en faveur du locataire actuel.

Pour tout renseignement complémentaire ou une visite du bâtiment, merci de s'adresser à Yves Fatton, conseiller communal (032 886 43 55 / Infrastructures.VDT@ne.ch).

Les offres écrites seront adressées au dicastère des infrastructures, rue des Moulins 28, case postale 107, 2114 Fleurier, d'ici au 29 octobre 2019, sous enveloppe fermée, avec la mention « Vente immobilière ».

À la recherche d'un emploi ?

Le Conseil communal met au concours un poste de chargé de mission (H/F) à 50%. Contrat de durée maximale de 2 ans. Délai de postulation : 27 septembre 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>. Les dossiers ne seront pas retournés aux candidats non retenus.

INFORMATIONS PRATIQUES

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement, le dimanche du 1^{er} septembre au 27 octobre 2019 à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Couvet, Grand-Rue 38 (entrée par la cour), de 18 h à 19 h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous, excepté du 8 au 13 septembre 2019.

En raison du week-end du Jeûne fédéral, le contrôle s'effectuera le lundi 16 septembre au lieu du dimanche 15 septembre 2019 auprès de Mme Frédérique Clerc 078 801 84 44.



LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles